

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 16 (1940-1941)
Heft: 4

Artikel: Magnamité des Suisses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706551>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

peuvent en résulter sont susceptibles de provoquer une panique désastreuse. Des haltes ou des arrêts d'une certaine durée dans des localités ne peuvent donc entrer en ligne de compte que si la disposition des maisons et bâtiments permet une répartition irrégulière des véhicules. La route principale doit rester libre et permettre tout trafic. Les véhicules sont à placer dans l'ombre des maisons et des arbres, car s'ils sont en plein soleil, les avions ennemis les reconnaissent facilement grâce à leurs ombres portées. Si la marche doit être poursuivie, la colonne est reformée en dehors de la localité.

En principe, les mesures de sécurité à prendre pendant une halte doivent s'inspirer des obligations suivantes:

- a) arrêter la colonne à l'abri contre-avions, disloquée en largeur et en profondeur;
- b) établir un service de garde contre les attaques d'avions et de chars blindés. Une équipe de mitrail-

leurs veille avec un guetteur doté de jumelles, tandis que les autres reposent, prêts toutefois à intervenir immédiatement en cas d'alerte;

- c) organiser un service de sécurité des routes de marche et auxiliaires contre les chars blindés;
- d) tenir les routes libres;
- e) organiser des possibilités de départ rapide;
- f) assurer la transmission des ordres et des signaux à l'intérieur de la colonne.

On a pu se rendre compte par ce qui précède que la défense contre-avions est très importante pour les colonnes motorisées. Elle doit donc être parfaitement organisée. C'est pourquoi il faut que toutes les mesures à prendre soient exercées consciencieusement, car la troupe doit être à même d'intervenir immédiatement pour se défendre d'une manière active et efficace.

Plt. E. Moser.

MAGNANIMITÉ DES SUISSES

S'ils se conduisaient bravement au combat, les Suisses surent toujours montrer de grandes qualités de cœur envers leur ennemi terrassé.

En 1480, le chevalier Guillaume de Diesbach, chef du contingent bernois des troupes envoyées au secours de Louis XI, avait reçu l'autorisation, la campagne étant terminée, de ramener ses hommes dans leur canton.

Comme il passait près d'un gros bourg fortifié, non loin de Châlons, les Bernois se souvinrent que, quelques mois plus tôt, les habitants de ce bourg leur avaient refusé des vivres. L'avant-garde bernoise estima que l'occasion était bonne de tirer vengeance des égoïstes. Elle se mit en devoir d'escalader les remparts, sans rencontrer de résistance appréciable.

Le pillage commençait lorsque Guillaume de Diesbach arriva sur les lieux en compagnie d'officiers commandants des autres contingents suisses.

Aussitôt, il rappelle ses Bernois et met fin au pillage, se contentant, à titre de représailles, d'imposer à la localité une contribution de mille écus.

Cette rançon était déjà versée lorsqu'on vint dire à Diesbach que le refus d'alimenter les Suisses avait été le fait de la garnison et non des habitants.

Sur le champ, il ordonne la restitution des mille écus et entreprit d'indemniser de sa bourse les habitants pauvres qui avaient eu à souffrir de l'incursion de ses hommes.

Ce geste, en un siècle où le pillage était un droit universellement reconnu au vainqueur, honore grandement le capitaine suisse.

L'an suivant, en 1481, Guillaume de Diesbach fut nommé Avoyer de Berne, charge qu'il occupa pendant 22 ans. Ambassadeur des Suisses, député à la Diète de Worms, commandant des forces bernoises dans la guerre de Souabe, en 1499, il connaissait toute l'Europe. Il avait noué dans les cours des amitiés qui furent précieuses à Berne. A 25 ans, il avait fait un pèlerinage au Saint-Sépulcre. Sa magistrature fut une des plus brillantes de l'histoire bernoise. Jusqu'à sa mort, survenue en 1517, il protégea les artistes et les artisans.

Ses contemporains l'appelaient «l'excellent avoyer».

LE FILON

Dans toutes les unités, pendant la «mob», on trouve un homme qui a toujours le «filon». Le veinard jouit, de ce fait, d'une certaine considération parmi la troupe et les officiers. Souvent le filon se révèle désastreux, mais comme personne ne s'en vante dans ce cas-là, la réputation de l'homme reste intacte.

A la batterie..., c'est «Pointu» qui possède le filon. Il a acquis au contact des paysans, puis dans les ateliers, une rondeur d'expression et une malice qui lui sont très utiles. C'est pourquoi un beau jour, il fut chargé de préparer les cantonnements de la btr. à V... Tâche difficile; les paysans paraissaient de mauvaise humeur: les foins n'étaient pas encore rentrés, car la plupart des hommes et des chevaux du village avaient été mobilisés. Mais il est rare que Pointu n'obtienne pas ce qu'il cherche. Voilà donc notre roublard qui se promène dans le village, un outil quelconque à la main. Il entre dans une ferme, demande si l'objet qu'il porte n'appartient pas au paysan. Celui-ci, qui voit pour la première fois un soldat «rapporter» un outil, est immédiatement charmé par tant d'honnêteté et de conscience. Si, par hasard, le paysan n'est pas très honnête et «reconnaît» un bien qui, en réalité, n'est pas à lui: «C'est en règle, dit Pointu; comme j'ai trouvé cet outil près de la fontaine, vous voudrez bien me le prêter un moment, je vous le rapporterai tout à l'heure». Et, tout en causant, notre homme retient une chambre pour le capitaine, une autre pour le fourrier et... un cantonnement pour la 4^{me} section.

Mais ce jour-là, c'était dur. Pourtant, il ne restait plus qu'une chambre à trouver et Pointu savait que le maire en possédait une superbe. Hélas! il n'y avait rien à faire. Les troupes précédentes étaient parties de nuit, précipitamment, laissant tout en désordre. Les femmes étaient furieuses et les hommes aux champs. Le maire s'en était allé faucher, et madame expliquait à notre soldat que, sans le consentement du maître, il n'y avait rien à faire! Tant pis! Pointu attendra son retour..., d'autant plus patiemment que la fille de la maison survient à l'instant avec un seau d'eau chaude pour laver la cuisine. S'emparer de la brosse et du torchon est chose faite. Voilà notre gaillard récurant la cuisine, puis l'escalier qui conduit à l'étage, puis un bout de corridor qui mène précisément à la chambre convoitée. Celle-ci est magnifique, mais remplie à dessein de sacs de graines! En un clin d'œil, les voilà à leur place, dans la grange, soigneusement alignés. Pointu redescend et s'informe de l'emplacement du champ du maire; mais avant de s'y rendre, il passe auprès du lieutenant auquel il glisse deux mots. C'est avec deux paires de chevaux et deux solides tringlons qu'il prend contact avec le maire. Devant cette aide aussi précieuse qu'inattendue, toute la mauvaise humeur du brave syndic disparaît; il n'a jamais eu d'aussi bons ouvriers et à si bon marché! En rentrant, l'équipe de faneurs trouve une mairesse souriante, toute prête à accueillir les revendications de Pointu. Pendant quelques jours, ce fut presque le bonheur parfait, tant les soldats étaient gentils et les «rösti» de la